AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0971
FR0007317813-FS0357

18 juillet 2013

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CS COMMUNICATION & SYSTEMES

(Euronext Paris)

Complément à D&I 213C0905 du 11 juillet 2013

Par courrier reçu le 17 juillet 2013, M. Gérard Jousset a déclaré détenir, au 15 juillet 2013, 172 183 actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES[1] représentant 344 365 droits de vote, soit 2,73% du capital et 5,17% des droits de vote de cette société[2].

Cette détention résulte de l'expiration des procurations accordées au déclarant en vue de l'assemblée générale de la société CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES qui s'est tenue le 15 juillet 2013 et d'une modification du nombre de droits de vote de cette société.

[1] Ainsi que 6 915 BSAR B pouvant donner droit, jusqu'au 9 décembre 2013, à autant d'actions au prix d'exercice de 45,48 €.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 306 582 actions représentant 6 661 477 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.